Points Etudes et Bilans
de la Polynésie française
N° 1545

Recensement de la population 2022 - Les mobilités résidentielles

Entre 2017 et 2022, 70 400 personnes ont changé au moins une fois de résidence. Pour la majorité d'entre elles (81 %), la mobilité s'est faite au sein de la Polynésie française. La mobilité intra-polynésienne concerne près de 57 200 personnes. Même si ce type de mobilité concerne l'ensemble de la population, elle est plus fréquente chez les jeunes adultes, les professions intermédiaires, les cadres et professions intellectuelles supérieures ou encore les locataires. L'ensemble des territoires sont concernés, même si certaines subdivisions ou communes, telles que les Îles Du Vent et Taiarapu-Est, bénéficient d'une plus forte attractivité.

La mobilité résidentielle augmente de nouveau, tout comme la mobilité extérieure

En 2022, 278 800 personnes vivaient en Polynésie française, dont 260 000 nées avant le recensement de la population précédent de 2017. Parmi les 70 400 personnes qui ont changé de résidence au cours des cinq années précédentes, 81 % (57 200) ont déménagé au sein de la Polynésie française et 19 % (13 200) se sont installés en Polynésie française depuis l'extérieur.

Pour tous types de mobilité, en moyenne chaque année, 5 % des habitants ont déménagé entre 2017 et 2022. La mobilité extérieure, soit le taux d'arrivée moyen annuel sur la période, est stable à 1 %.

La mobilité résidentielle intra-polynésienne est restée stable. En moyenne chaque année, 4 % de la population a déménagé au sein de la Polynésie française. Parmi eux, 19 % (10 600) ont changé de subdivision de résidence, 40 % (23 200) ont changé de commune au sein de la même subdivision et 41 % (23 400) ont changé de logement en restant au sein de la même commune.

Table 1. Mobilités résidentielles en Polynésie française par type de déplacement

	Nombre de personnes mobiles		Taux de mobilité annuelle moyenne		Part dans l'ensemble des mobilités intra-polynésiennes	
Type de mobilité	**2012-2017[1]**	**2017-2022[2]**	**2012-2017**	**2017-2022**	**2012-2017**	**2017-2022**
Au sein de la même commune	22 500	23 400	1,7%	1,8%	33,4%	33,2%
Entre deux communes de Polynésie française	33 600	33 800	2,5%	2,6%	49,9%	48,0%
Sans changement de subdivision	*23 300*	*23 200*	*1,8%*	*1,8%*	*34,7%*	*33,0%*
Avec changement de subdivision	*10 200*	*10 600*	*0,8%*	*0,8%*	*15,2%*	*15,1%*
À l'intérieur de la Polynésie française	56 100	57 200	4,2%	4,4%	83,4%	81,2%
Depuis l'extérieur de la Polynésie française	11 200	13 200	0,8%	1,0%	16,6%	18,8%
Ensemble des mobilités	**67 300**	**70 400**	**5,1%**	**5,4%**	**100,0%**	**100,0%**

[1] Les détenus et enfants nés après le 22 août 2012 sont exclu du champs de l'étude

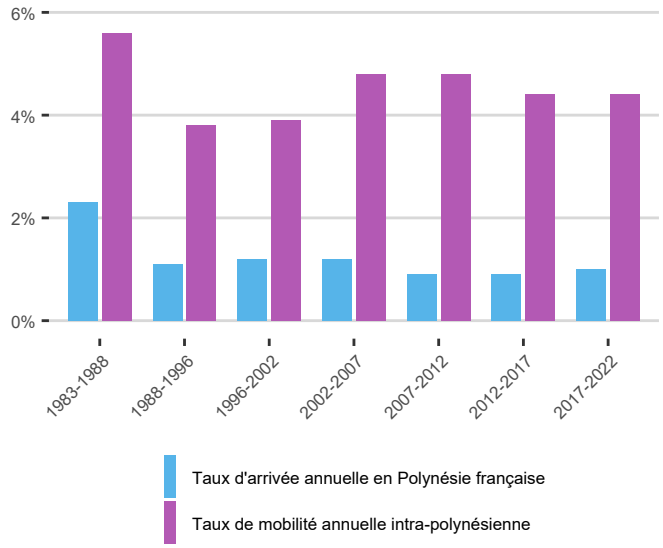
[2] Les détenus et enfants nés après le 17 août 2017 sont exclu du champs de l'étude

Source : Recensements de la population 2017 et 2022

Note de lecture : Entre 2017 et 2022, 23 400 personnes ont changé de logement au sein de la même commune, soit en moyenne 1,8 % de la population chaque année. Ce type de déménagement représentent 33,2 % de l'ensemble des mobilités.

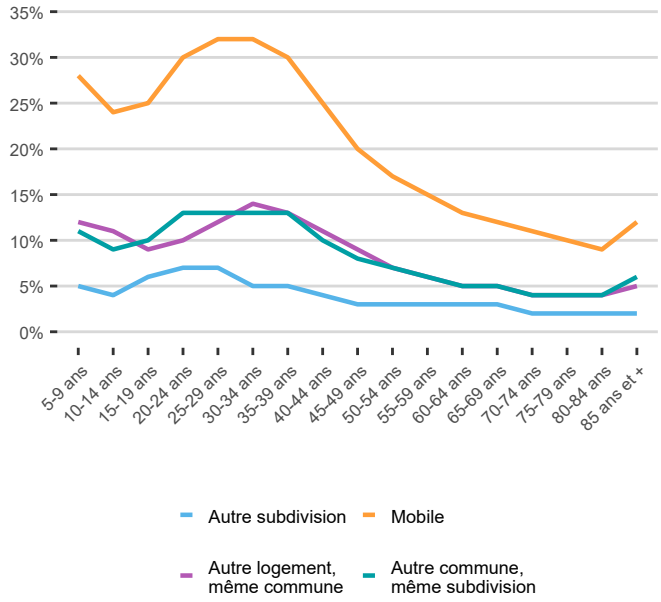
La mobilité résidentielle intra-polynésienne est stable entre 2017 et 2022 comparé à la période intercensitaire 2012-2017 précédente, alors qu'elle était en hausse entre 1988-1996 et 2007-2012.

Fig. 1. Evolution du taux de mobilité annuelle moyen en Polynésie française



Source : Recensements de la population 1988 à 2022

Fig. 2. Taux de mobilité résidentielles par tranche d'âge selon le type de mobilité



Source : Recensement de la population 2022

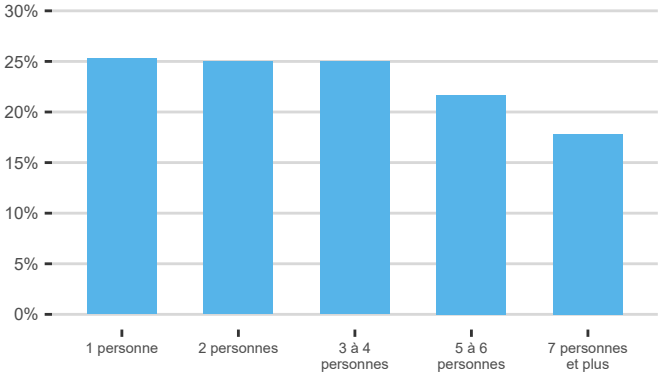
Note de lecture : Entre 2017 et 2022, 14 % des personnes de 30-34 ans ont déménagé au sein de la même commune, 13 % dans une autre commune au sein de la même subdivision et 6 % dans une autre subdivision.

Des jeunes adultes particulièrement mobiles

Même si l'ensemble des classes d'âge sont concernées par les mobilités résidentielles intra-polynésiennes, les jeunes de 25 à 34 ans se distinguent par des mobilités plus nombreuses (32 % des mobilités résidentielles) et différentes. Les plus jeunes, en particulier de 19 à 27 ans, sont ceux qui se déplacent le plus loin, en changeant le plus souvent de subdivision. Les changements de commune au sein de la même subdivision sont également plus fréquents parmi les 20-25 ans et les déménagements au sein de la même commune sont plus fréquents parmi les 30-35 ans. Malgré une baisse continue de la mobilité après 35 ans, des changements de logement au sein de la subdivision de résidence précédente sont observés chez les personnes âgées de plus de 85 ans.

Tout comme l'âge influence la fréquence et la distance des changements de résidence des habitants de Polynésie française, la taille des ménages impacte fortement la mobilité. En effet, plus le ménage est petit, plus les personnes qui y vivent sont mobiles. Parmi les personnes vivant dans un ménage de 1 à 4 personnes en 2022, un quart (25 %) a déménagé au cours des cinq années précédentes. Le taux de mobilité diminue lorsque la taille du ménage augmente, passant à 22 % pour les personnes vivant dans un ménage de 5 à 6 personnes, et diminuant encore parmi celles appartenant à des ménages de 7 personnes ou plus (18 %). L'impact de la taille du ménage sur la fréquence des mobilités se vérifie pour tous les types de mobilité, qu'il s'agisse d'un changement de subdivision, de commune ou de logement au sein d'une même commune.

Fig. 3. Taux de mobilité par taille de ménages

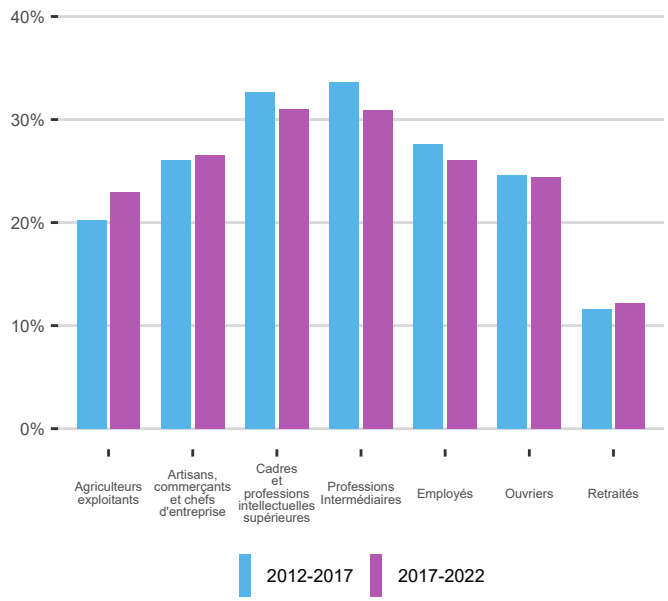


Source : Recensement de la population 2022

Des actifs plus mobiles, en particulier les cadres et professions intellectuelles supérieures

Les actifs occupant un emploi sont les plus mobiles et, parmi eux, ce sont les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires qui ont le taux de mobilité le plus élevé (31 % pour ces deux catégories). Cependant, ils sont en baisse par rapport aux périodes intercensitaires précédentes et en particulier pour les professions intermédiaires. Les changements de subdivision concernent 4 % de ces deux catégories, alors que la majorité des déménagements se font au sein de la même commune (11 %).

Fig. 4. Taux de mobilité par profession et catégorie socio-professionnelle



Source : Recensements de la population 2017 et 2022

Malgré une mobilité moins importante, les agriculteurs exploitants se différencient par des distances plus longues lorsqu'ils changent de logement. En effet, 6 % des agriculteurs exploitants ont changé de subdivision de résidence sur la période 2017-2022, pour seulement 4 % des autres catégories socio-professionnelles.

Les retraités sont les moins mobiles au sein de la population polynésienne, ils ne sont que 12 % à avoir changé de logement au cours des cinq années précédentes, ce qui est fortement corrélé avec l'âge.

Les propriétaires sont moins mobiles, 82 % d'entre eux n'ont pas changé de logement au cours des cinq années précédentes, contre 71 % des personnes logées gratuitement et 57 % des locataires.

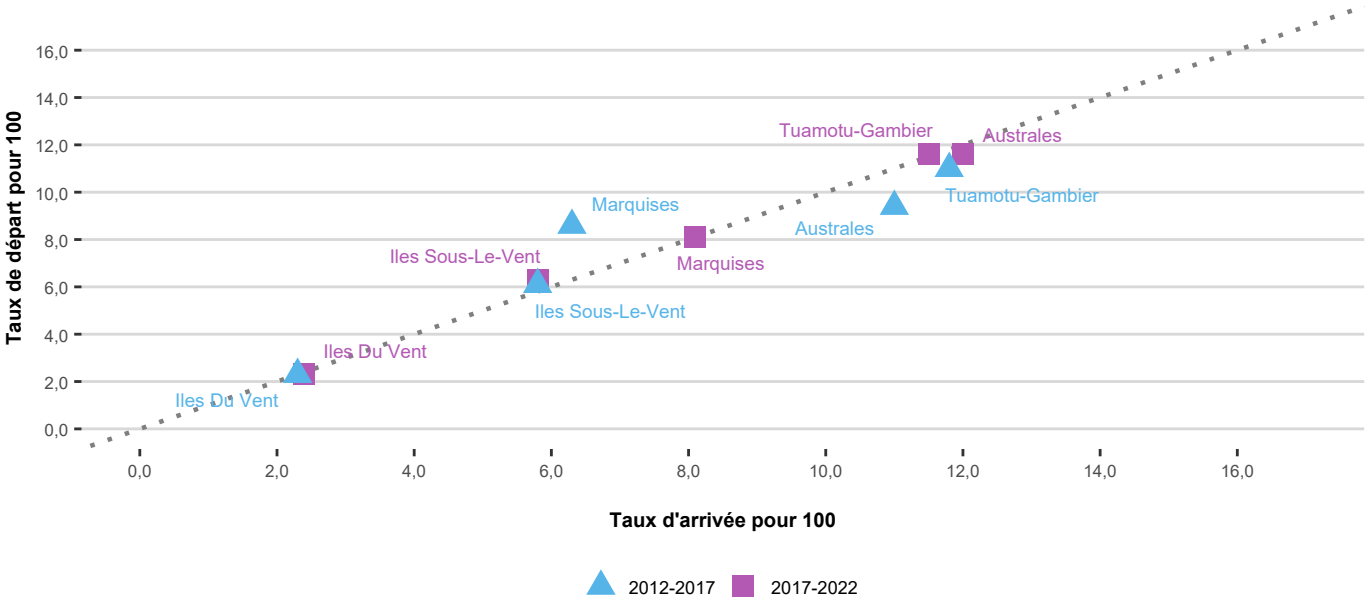
Des mobilités entre subdivisions au bénéfice des Îles Du Vent

Le taux de mobilité inter-subdivisions est relativement stable entre les deux recensements de la population précédents, cette stabilité s'observant pour l'ensemble des types de mobilité (au sein de la même commune, entre commune au sein de la même subdivision). Les échanges avec les Îles Du Vent et en particulier Tahiti sont les plus fréquents (94 % des échanges inter-subdivisions). En effet, les déménagements entre les différentes subdivisions se font majoritairement à partir ou vers les Îles Du Vent. Elles ont attiré 5 000 personnes résidentes d'une autre subdivision sur la période 2017-2022, dont 41 % arrivaient des Îles-Sous-le-Vent et un tiers des Tuamotu-Gambier (33 %). Les personnes venues s'installer dans les Îles Du Vent depuis une autre subdivision sont légèrement plus jeunes que l'ensemble des autres migrants inter-subdivisions. Cela peut s'expliquer par une concentration des établissements d'enseignement et de formation (lycées, études supérieures, etc.) à Tahiti, 30 % des personnes s'installant aux Îles Du Vent sont scolarisées contre entre 17 et 22 % dans les autres subdivisions.

Les personnes arrivant dans les autres subdivisions (Îles-Sous-le-Vent, Marquises, Australes et Tuamotu-Gambier) viennent principalement des Îles Du Vent (entre 82 % et 91 %).

Les échanges directs entre deux autres subdivisions, dites éloignées, sont beaucoup moins fréquents et représentent 6 % de l'ensemble des déménagements inter-subdivisions.

Fig. 5. Evolution du taux de départs et d'arrivées par subdivision



Source : Recensements de la population 2017 et 2022

Note de lecture : Les subdivisions situées au-dessus de la médiatrice enregistrent plus de départs que d'arrivées et inversement pour celles situées en dessous.

Plus de départs que d'arrivées aux Îles-Sous-le-Vent

Le solde migratoire interne est particulièrement contrasté entre les subdivisions. Les échanges entre subdivisions sont plus importants aux Tuamotu-Gambier et aux Australes. Sur la dernière période intercensitaire, de 2017 à 2022, les Tuamotu-Gambier enregistrent autant d'arrivées que de départs, contrairement à la période précédente de 2012 à 2017 qui était positive avec plus d'arrivées que de départs.

Les Australes restent légèrement bénéficiaires, mais l'écart entre les départs et les arrivées se réduit fortement, avec une augmentation importante des départs depuis la période précédente.

Les Marquises quant à elles sont de nouveau à l'équilibre après une période 2012-2017 déficitaire. Concernant les îles Sous-Le-Vent, son solde migratoire interne est déficitaire comme sur la période précédente.

La subdivision des Îles Du Vent est la plus peuplée et également celle qui enregistre la part de migrants internes la plus faible avec 24 arrivées pour 1 000 habitants et 23 départs.

Îles Du Vent : la presqu'île (Tahiti iti) plus attractive

Aux Îles Du Vent, parmi les habitants de 2022 présents en Polynésie française en 2017, 3 % sont arrivés d'une autre subdivision au cours des cinq années précédentes, 20 % se sont déplacés au sein de la subdivision dont 12 % ont changé de commune et 8 % ont déménagé sans changer de commune associée.

Certaines communes ou communes associées sont plus concernées que d'autres par des installations ou des départs vers d'autres communes de Polynésie française. Les communes associées les plus attractives sont Afaahiti, Toahotu et Faaone avec des parts de personnes nouvellement résidentes plus importantes qu'ailleurs, entre 20 % et 23 %. À l'inverse, les communes les moins attractives sont Papeete et Afareaitu avec respectivement 22 % et 20 % de départs.

À Tahiti, les communes de la zone rurale à proximité de la Presqu'île bénéficient d'un solde migratoire excédentaire, environ 700 personnes à Taiarapu-Est et 300 à Taiarapu-Ouest. À l'inverse, les communes de la zone urbaine allant de Mahina à Punaauia ont majoritairement un solde migratoire interne déficitaire, jusqu'à près de 900 personnes à Papeete et 500 à Mahina, à l'exception de Arue et Punaauia avec un solde légèrement positif. Les communes associées de Tiarei, Mahaena, Hitia'a O Te Ra, Mataiea, Papeari et Papara ont des soldes migratoires internes positifs sur la période, contrairement aux communes de Papenoo et Paea à l'équilibre.

À Moorea, les communes associées de Haapiti, Paopao et Teavaro ont attiré davantage de nouveaux résidents venant d'une autre commune contrairement aux communes associées de Papetoai, Afareaitu et Maiao.

Méthodologie

Cette étude porte sur les mobilités résidentielles au sein de la Polynésie française. Elle s'intéresse aux 57 200 personnes, soit 23 % de la population résidente, qui ont changé de lieu de résidence entre 2017 et 2022. Les migrations extérieures au territoire font, quant à elles, l'objet d'une publication distincte. Le champ de l'étude est ainsi constitué des personnes résidant en Polynésie française en 2017 et en 2022.

Bibliographie

Julie PASQUIER, Points Etudes et Bilans de la Polynésie française n° 1418 (Janvier 2025) *Recensement de la population 2022 - Les migrations en Polynésie française*

Charly BODET, Éric MIGNARD, Julie PASQUIER, Points Référence de la Polynésie française n° 1396 (Février 2024) *Le recensement de la population en Polynésie française en 2022*

Celio SIERRA-PAYCHA, Alexandre LESAGE (INED), Points Forts de la Polynésie française n° 04 (Mars 2019) *Les mobilités résidentielles*

Julien VUCHER-VISIN, Points Forts de la Polynésie française n° 01 (Janvier 2014) *Les migrations en Polynésie française entre 2007 et 2012*

Julien VUCHER-VISIN, Points Forts de la Polynésie française n° 03 (Mai 2014) *Les migrations inter archipels entre 2007 et 2012*

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1545
Auteur de la publication	Julie PASQUIER
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directeur de la publication	Hugues HORATIUS-CLOVIS
Dépot légal	Octobre 2026
Informations	Immeuble Uupa - 1er étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2026 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370